Relais Chantiers

— L'humain au cœur du dispositif —

Bilan 2014
Relais Chantiers

GESTION DE LA CLAUSE DE PROMOTION DE L'EMPLOI

Union européenne
Fonds social européen

Strasbourg.eu
eurométropole

Région Alsace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANRU
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

l'Europe s'engage en Alsace

EQUIPE RELAIS CHANTIERS

Direction
Jean-Louis DOPPLER

Coordination
Gilles GROSCLAUDE

Accueil – Administration
Renée HEINRICH
Rogini ISHVAR

Conseillers

Marie-Hélène BORNERT
(TP-GO-Plâtrerie-Sols)
Marielle BRACQUEMART
(Electricité-Sanitaire-Chauffage- Chape-Carrelage-Etanchéité-Couverture)
Nadine GERARD
(TP-GO-Peinture-LGV)
Alex NIAZI
(Menuiserie-Charpente-Serrurerie-Marchés de services)

Gestion-RH
Ghosson MEHAL

Mobilisation des marchés publics pour développer l'offre d'insertion

La clause de promotion de l'Emploi participe incontestablement à l'amélioration des conditions sociales et économiques des candidats qui en bénéficient (reconnaissance social de l'accès à l'emploi et amélioration des conditions de vie).

L'action du Relais Chantiers s'inscrit donc dans 2 des 3 axes du développement durable (social, économique et écologie).

Le Relais Chantiers assure depuis de nombreuses années, le rôle de guichet unique pour la mise en œuvre de la clause d'insertion sur le bassin d'emploi de Strasbourg.

L'élargissement de son champ de compétence géographique (sur demande d'un maître d'ouvrage) est un gage de reconnaissance de la qualité du travail mise en œuvre.

L'objectif principal de l'action du Relais Chantiers est de travailler au développement et à la gestion de la clause d'insertion.

Ce but se décline en 5 sous-objectifs de soutien aux structures.

- Soutien aux Maîtres d'Ouvrages en vue du développement de la clause
- Soutien aux Maîtres d'Ouvrages en vue d'une gestion de qualité de la clause
- Soutien aux entreprises attributaires
- Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Soutien aux structures « prescriptrices »

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GLOBALE

- 2014 -

- ***806 870*** Heures d'insertion réalisées (dont **204 657 h** LGV)
- ***60*** Maîtres d'Ouvrages avec des marchés en cours (70 MO depuis 2004)
- ***364*** Opérations suivies
- ***1 686*** Marchés suivis (et **9** LGV) – ***453*** opérations
- ***350*** Entreprises concernées et **14** entreprises sur les marchés LGV
- ***76*** ETTI-ETT partenaires
- ***1 966*** Candidats accueillis pour les marchés travaux-services
- ***1 434*** Candidats en emploi pour les marchés Travaux - Services et **192** pour les marchés LGV
- ***1 742*** Contrats de travail et **212** pour les marchés LGV
- ***110*** Candidats en formation et **15** pour les marchés LGV

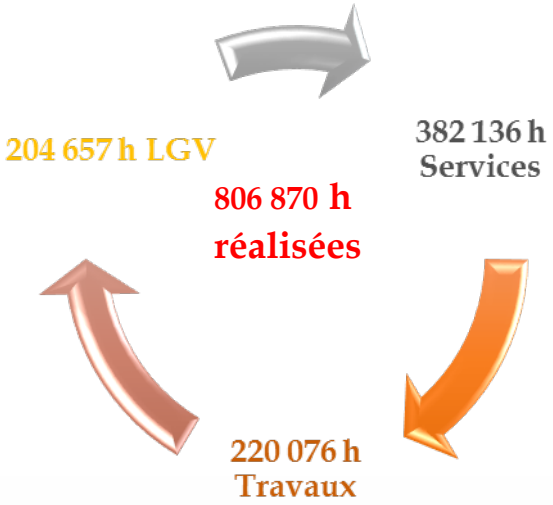

I- LE PUBLIC en emploi (Hors LGV)

1.1- REPARTITION PAR AGE

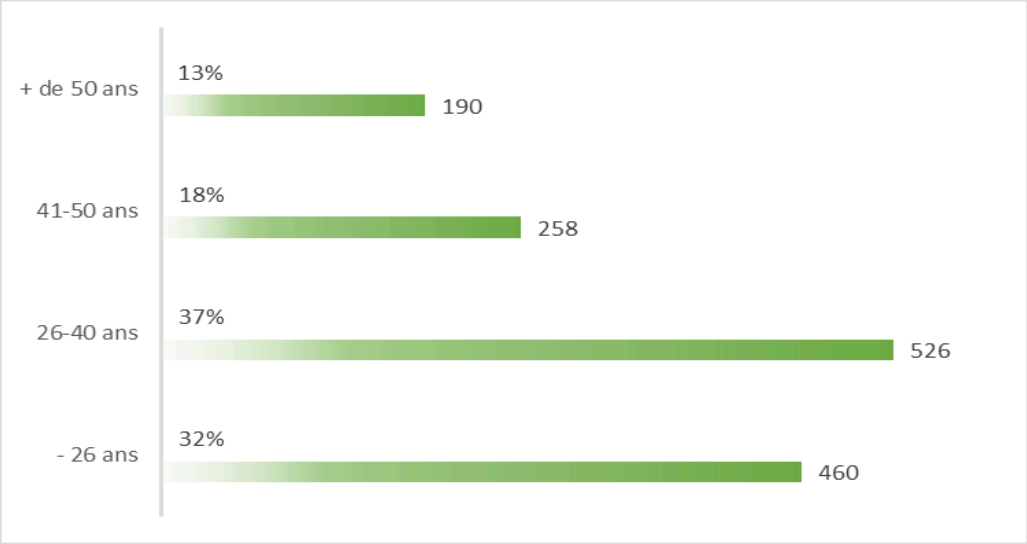

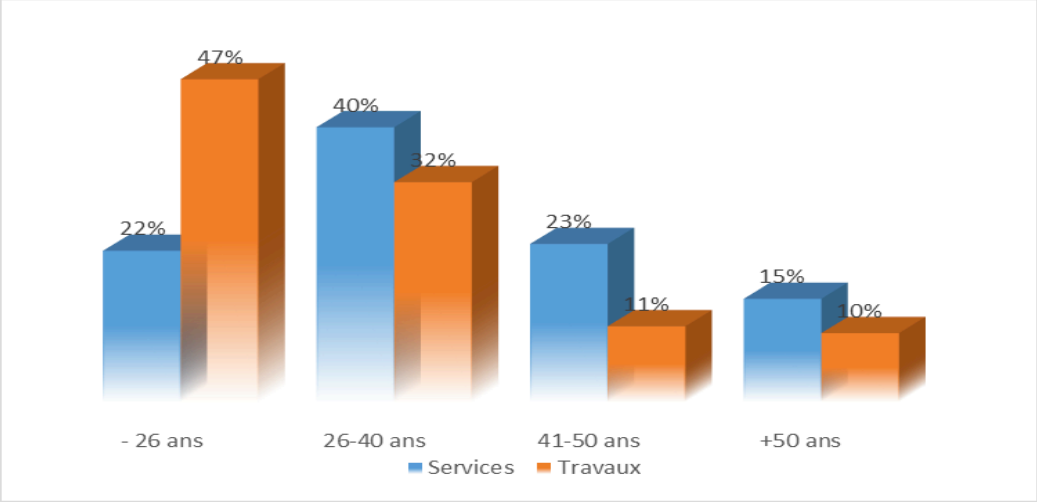

- ✓ Le public jeune de – 26 ans reste toujours une priorité d'insertion dans le cadre de la clause de promotion de l'emploi notamment sur les marchés de travaux (47%)
- ✓ Pour les marchés de services, c'est le public de 24-40 ans qui est le plus représenté (40%).

1.2- REPARTITION PAR NIVEAU

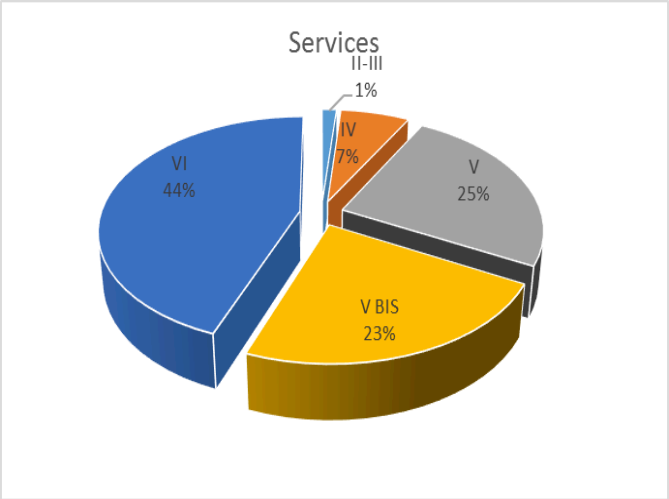

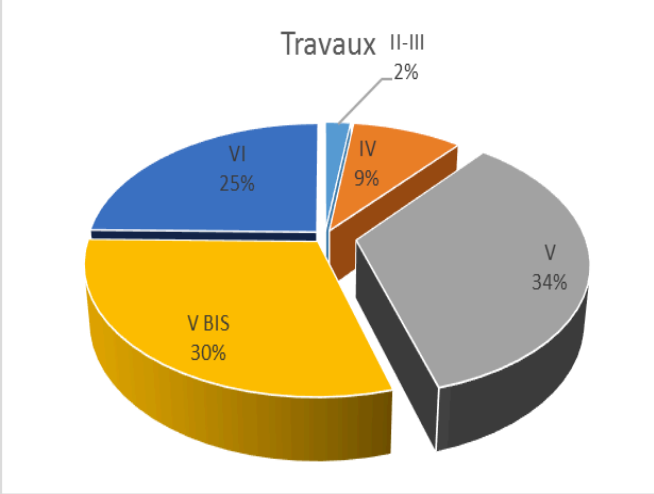

- ✓ Le public de niveau V Bis et VI représente 60% des mises à l'emploi (55% pour les marchés de travaux et 67% pour les marchés de services).
- ✓ A noter l'accès à l'emploi de 24 personnes de niveaux II & III

1.3- REPARTITION PAR CRITERE INSERTION

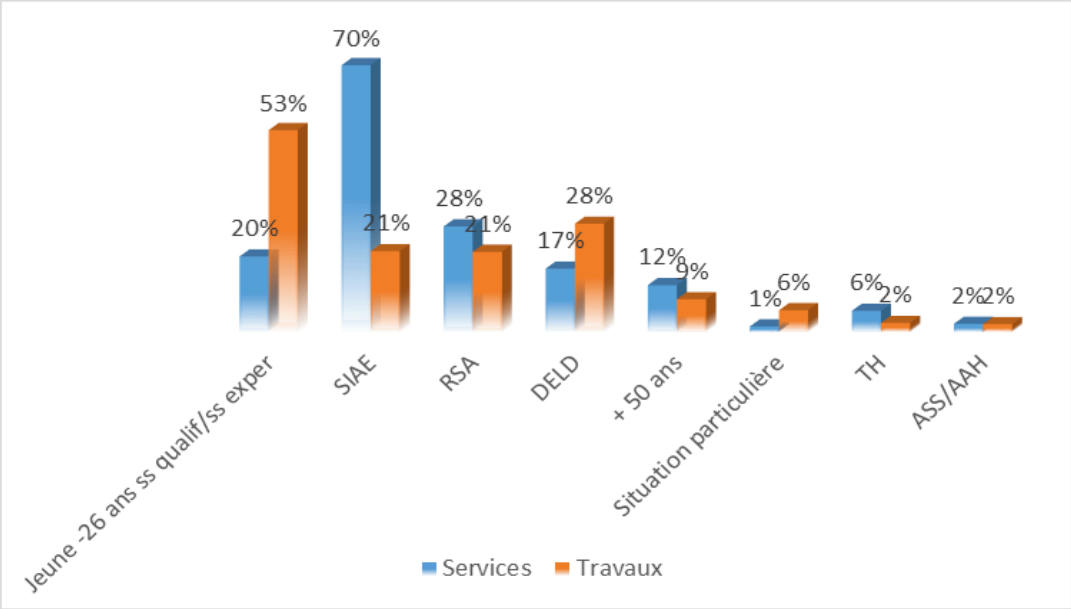

Les candidats peuvent cumuler plusieurs critères

- ✓ Le Relais Chantiers est vigilant à offrir des opportunités d'emploi à chacun, quel que soit son critère d'entrée dans le dispositif.

- ✓ Concernant le critère RSA, la clause d'insertion permet à 342 bénéficiaires (24% du public) de débuter ou poursuivre leur parcours.

1.4- REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE

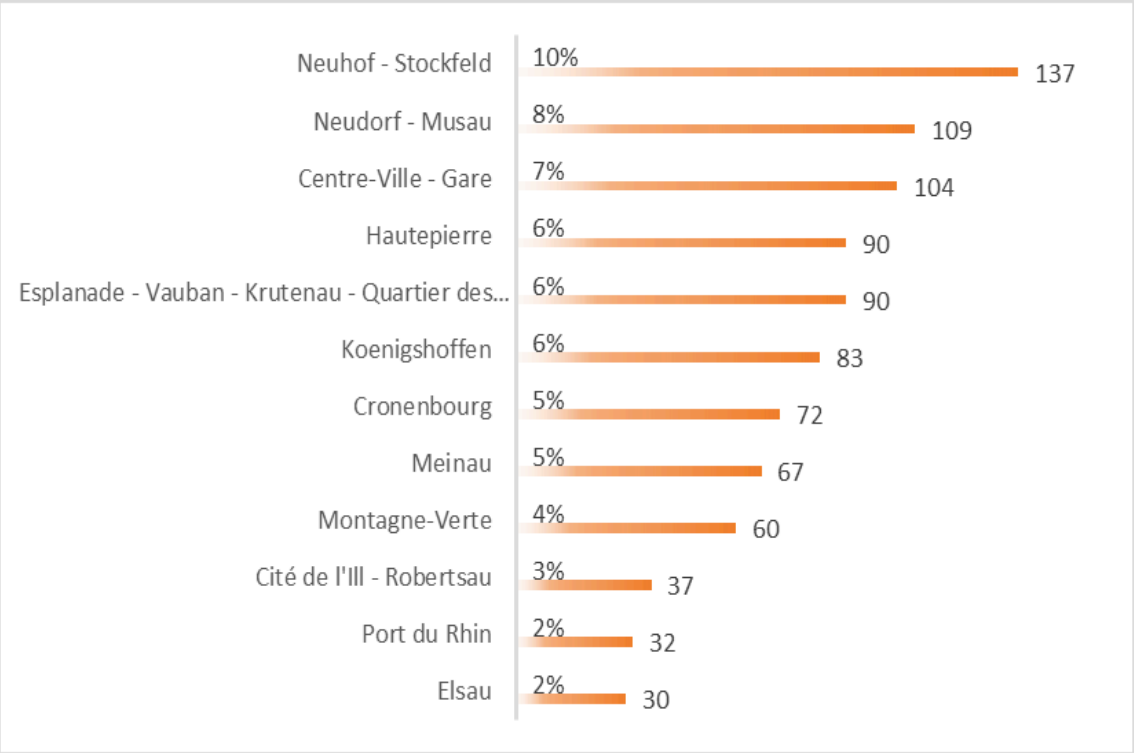

	Services		Travaux		Global	
Strasbourg	608	69%	352	56%	911	64%
CUS hors Strasbourg	206	23%	136	22%	324	23%
HORS CUS	69	8%	143	23%	199	14%
	883		**631**		**1434**	

- ✓ Les candidats de Strasbourg représentent 64% des accès à l'emploi avec une disparité en les marchés de travaux (56%) et de services (69%).
- ✓ A l'inverse, pour les travaux : 23% des candidats viennent du secteur Hors CUS contre 8% pour les services. La localisation des chantiers, des entreprises et les stratégies de recrutement expliquent cette différence.

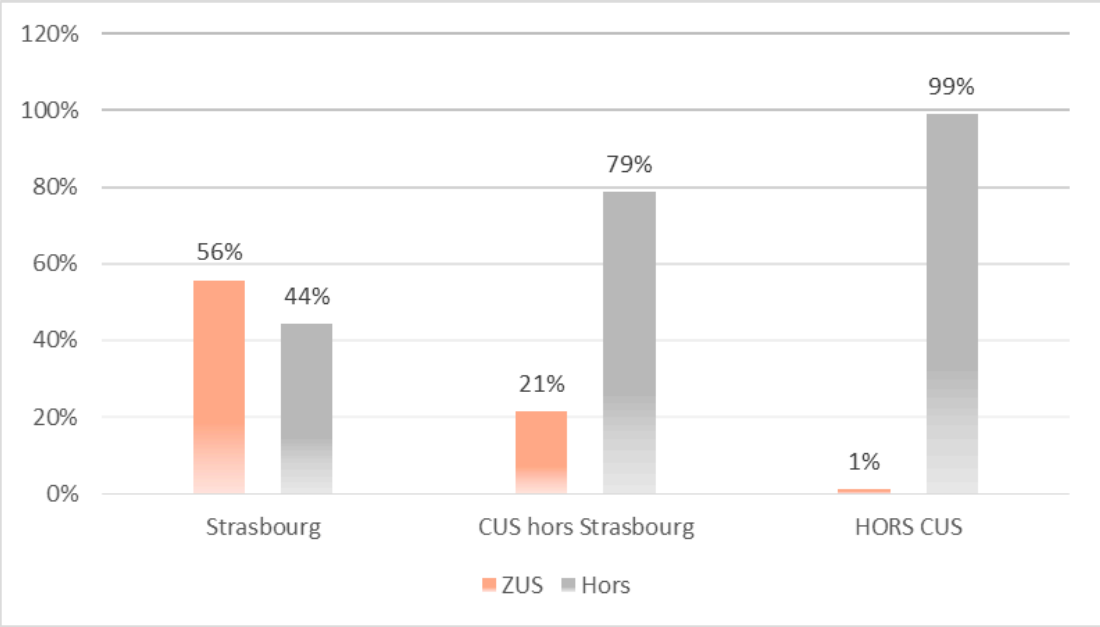

- ✓ **56%** des candidats Strasbourgeois résident en ZUS (**53%** sur les marchés travaux et **58%** sur les marchés de services)

- ✓ A noter que les habitants de ZUS représentent **25%** de la population Strasbourgeoise.

1.5- LES CONTRATS DE TRAVAIL

Modalités	Contrats	Services		Travaux		Global	
Embauches directes	CDI	120	43,0%	25	13,4%	140	30,9%
	CDD	140	50,2%	92	49,2%	231	51,0%
	C App.	8	2,9%	35	18,7%	41	9,1%
	C Pro.	2	0,7%	9	4,8%	10	2,2%
	EA - CUI	9	3,2%	26	13,9%	31	6,8%
	Total	279	29,9%	187	21,5%	453	26,0%
Intérim	Mission	37	4,0%	435	50,0%	458	26,3%
GEIQ	CDD			1	2,6%	1	2,6%
	C App.			7	17,9%	7	17,9%
	C Pro.	1	100,0%	17	43,6%	17	43,6%
	EA			14	35,9%	14	35,9%
	Total	1	0,1%	39	4,5%	39	2,2%
SIAE	ETTI - AI	14	2,3%	143	68,4%	157	19,8%
	CDDI	584	94,7%	66	31,6%	616	77,8%
	Autres contrats	19	3,1%			19	2,4%
	Total	617	66,1%	209	24,0%	792	45,5%
TOTAL		**934**	**53,6%**	**870**	**49,9%**	**1742**	

- ✓ Approche globale :
  - ¼ d'embauches directes
  - ¼ de missions intérimaires
  - ½ d'embauches SIAE
- ✓ De grandes disparités entre les marchés de travaux et de services

- Durée des contrats de travail

	Services		Travaux	
≥ 6 mois	464	50%	206	24%
≥ 3 mois < 6 mois	214	23%	120	14%
≥ 1 mois < 3 mois	161	17%	194	22%
≥ 2 semaines < 1 mois	35	4%	106	12%
< 2 semaines	63	7%	242	28%
	937		868	

- ✓ Marchés de services : 50% des contrats de plus de 6 mois (CDDI et marchés annualisés)

- ✓ Marchés de travaux : 3 paliers
  - moins de 15 jours : courtes missions et/ou essai non concluant
  - 1 à 3 mois : durée d'intervention sans suite possible
  - 6 mois et plus : durée d'intervention et/ou suite envisageable

- ✓ A noter : la durée moyenne des contrats de MaD est de 2.1 mois (1.5 mois dans le cadre des ETTI

- Durée d'activité des candidats (marchés de travaux hors CDDI)

≥ 6 mois	179	32%
≥ 3 mois < 6 mois	107	19%
≥ 1 mois < 3 mois	125	22%
≥ 2 semaines < 1 mois	59	10%
< 2 semaines	95	17%
	565	

- ✓ 51% des candidats ont une durée d'activité supérieure à 3 mois.

- ✓ Durée moyenne d'emploi de 4.4 mois (130 jours)

1.6- L'ACCES A LA FORMATION

✓ **110** formations ont débuté en 2014

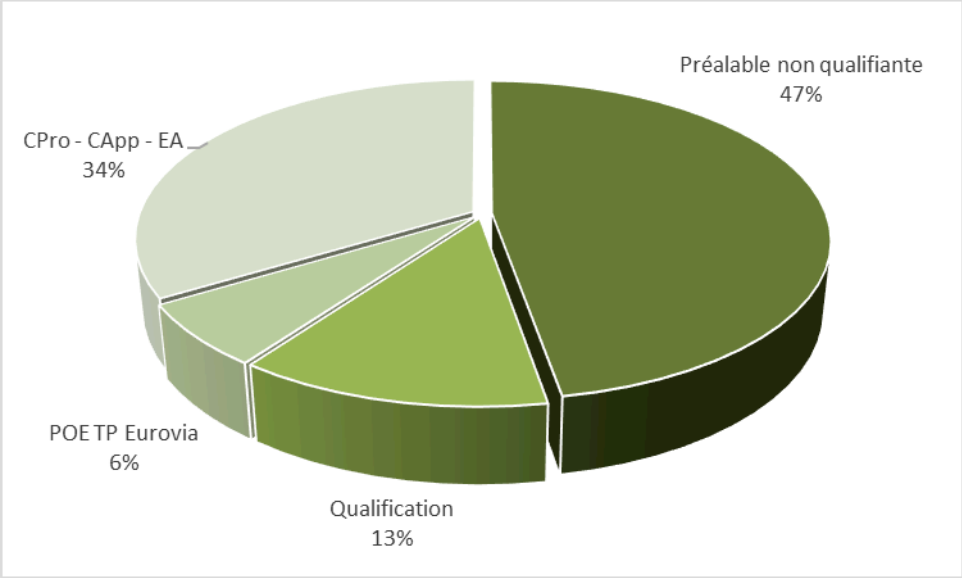

✓ Préalables non qualifiantes :

- Préprofessionnalisation : 6 personnes
- Préqualification : 8 personnes
- SAS Préparatoire : Région – IFRBTP : 38 personnes

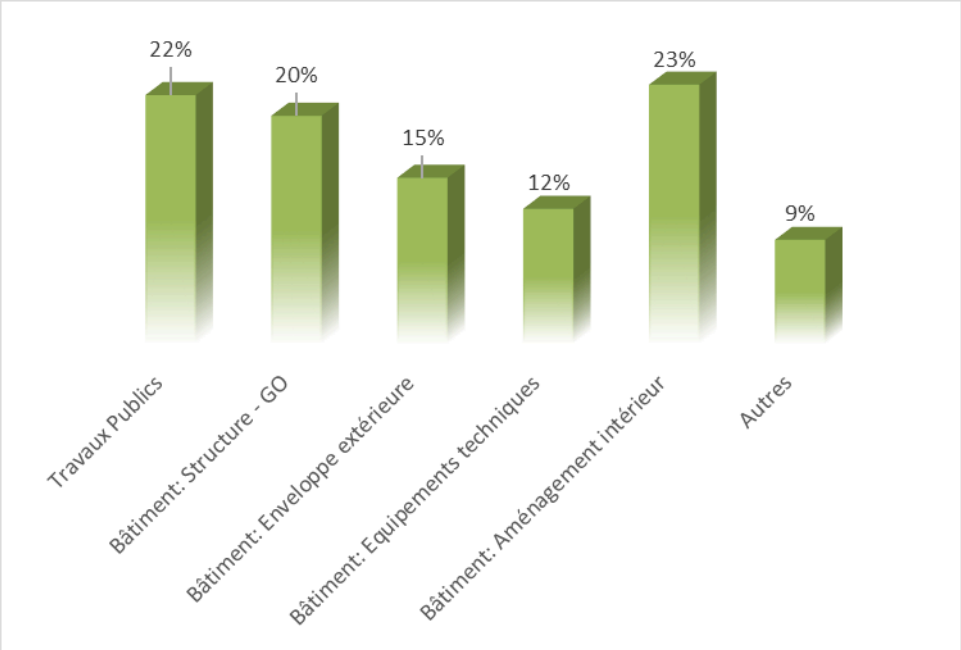

II- LES MAÎTRES D'OUVRAGES (Hors LGV)

2.1- LE SOUTIEN AUX MAÎTRES D'OUVRAGE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE LA CLAUSE

- ✓ 602 212 heures ont été réalisées pour le compte de 52 maîtres d'ouvrages.
- ✓ Notons que la mobilisation des clauses d'insertion est importante pour la Ville de Strasbourg, la CUS et CUS Habitat qui centralisent plus de 76% des heures réalisées (53% pour les travaux et 90% pour les services)
- ✓ A noter, la présence croissante des marchés de l'Etat (22 231 h réalisées soit 37% d'augmentation par rapport 2013) ainsi que la Région (11 931 h réalisées soit une augmentation de 607% par rapport à 2013).

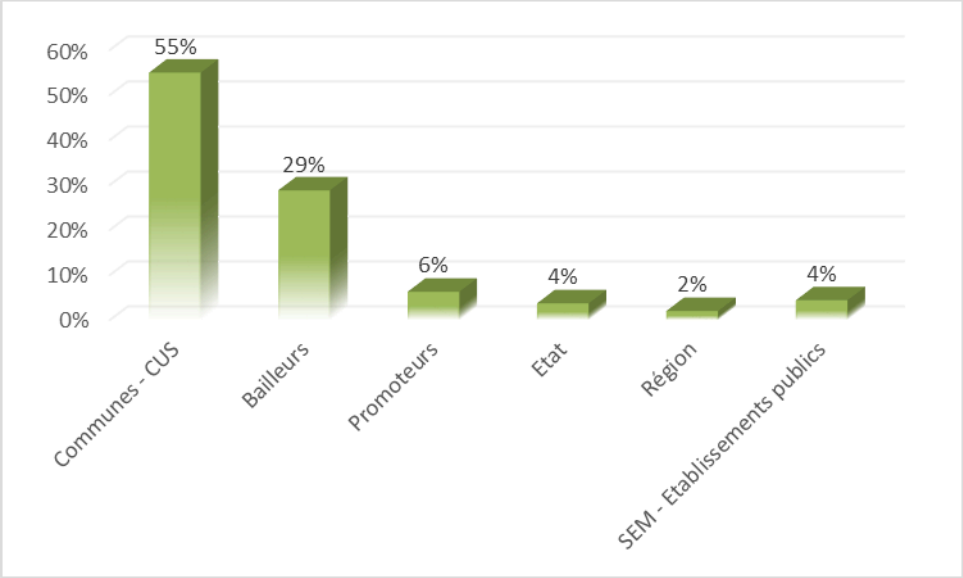

2.1.1- Le soutien du Relais Chantiers participe .....

Le soutien du Relais Chantiers s'articule autour du club des acheteurs et d'un appui individualisé.

Le club des acheteurs socialement responsables

Le Réseau des acheteurs Socialement Responsables a pour objectif de fédérer l'ensemble des donneurs d'ordre du bassin d'emploi de Strasbourg qui ont recours à la dynamique des actions d'insertion au travers des marchés publics.

Il participe au développement d'une stratégie territoriale commune favorisant la convergence des pratiques des acheteurs publics qui tiennent comptes :

- de la situation de l'emploi, notamment des personnes en difficulté d'accès à l'emploi
- de la cohérence des contraintes imposées aux entreprises
- de l'objectif de favoriser le pluralisme et la diversité des recrutements.

Il constitue un réseau d'échange des bonnes pratiques au travers de la meilleure mobilisation du code des marchés publics ou de l'ordonnance 2005 et définit, à l'échelle d'un même territoire, des déclinaisons identiques par type de marchés et par type de secteurs d'activités.

Au regard des résultats obtenus, il est moteur de la promotion de la démarche auprès d'autres donneurs d'ordres afin d'offrir des opportunités d'insertion plus importante.

Il offre à ses membres une veille juridique des évolutions du code, des jurisprudences éventuelles, et plus généralement des évolutions et innovations liées à cette dynamique.

Il est également en capacité de diffuser, à l'ensemble de ses membres, tout document de l'ensemble des têtes de réseaux ou ministères.

L'objectif général est de tendre vers une prise en compte systématique des opportunités qu'offrent l'ensemble des marchés publics à l' échelle de notre territoire, et de diversifier l'offre d'insertion, tant qu'en secteur d'activité qu'en procédure déployée afin de prendre en compte l'ensemble des personnes exclues de l'emploi , et ce, quel que soit leur éloignement de l'emploi.

L'objectif essentiel est de promouvoir, à l'échelle du territoire, une politique d'achat responsable.

L'appui individualisé

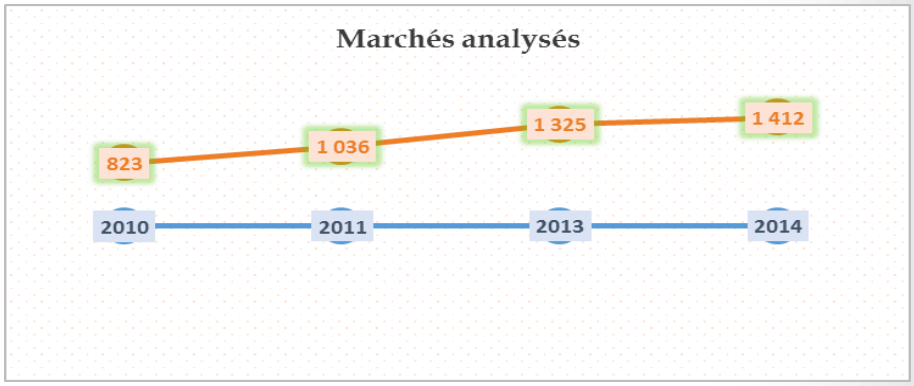

- ✓ Le nombre de marchés analysés en 2014 est de 1 412 soit 7% d'augmentation par rapport à 2013.
- ✓ Le Relais Chantiers est sollicité quotidiennement par les maîtres d'ouvrages en vue de l'inscription d'une clause de promotion de l'emploi dans les marchés.
- ✓ Parallèlement à cela, le Relais Chantiers rencontre régulièrement les maîtres d'ouvrages qui pratiquent la clause d'insertion afin de faire le point sur les pratiques en cours et travailler à l'amélioration de celles-ci.
- ✓ Il reste également disponible pour partager avec un maître d'ouvrage qui souhaite se « lancer » dans cette démarche.

2.1.2- … au développement de la clause

Evolution du nombre de maîtres d'ouvrages

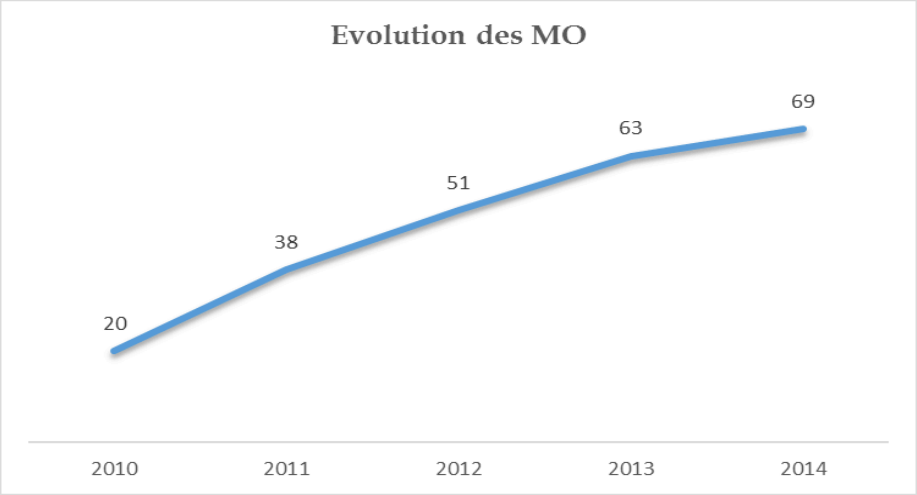

- ✓ Le nombre de maîtres d'ouvrage qui adhèrent à la démarche « socialement responsable » en mobilisant la clause d'insertion reste en constante évolution.

L'adhésion des nouveaux maîtres d'ouvrages

- ✓ Les années 2013-2014 ont été l'occasion pour 18 nouveaux maîtres d'ouvrages d'inscrire des clauses d'insertion dans leurs marchés. (Sci Agora, CC de Sélestat, Ville d'Eschau, Neolia, Weller immobilier, Bouwfond Marignan, Direction de la PJJ du Grand Est, EPSAN, URSSAF, Pôle emploi…). A noter que beaucoup de ces nouveaux donneurs d'ordre ne sont pas soumis au Code des marchés, ni à l'ordonnance.

2.2- LE SOUTIEN AUX MAITRES D'OUVRAGES EN VUE D'UNE GESTION DE QUALITE DE LA CLAUSE

La qualité de la gestion de la clause d'insertion pour le compte des maîtres d'ouvrages doit se retrouver à toutes les étapes du marché : en amont, pendant et en fin de marché.

2.2.1- En amont du lancement du marché

Le Relais chantiers a pour rôle d'assister les maîtres d'ouvrage dans :

L'opportunité d'inscrire une clause d'insertion

Le choix de l'inscription d'une clause d'insertion doit tenir compte de 4 facteurs :

- ✓ Un diagnostic des demandeurs d'emploi sur le secteur visé : en effet, il n'est pas judicieux d'inscrire une clause alors même que les personnes susceptibles d'occuper un emploi au sein de l'entreprise n'existent pas ou ne sont pas repérés.
- ✓ Le montant du marché : celui-ci doit permettre l'inscription d'une clause d'au minimum 35 heures.
- ✓ La part main d'œuvre : elle doit être suffisamment importante pour permettre l'intégration dans de bonne condition d'un candidat en insertion.
- ✓ La technicité : certaines prestations (ex : désamiantage, ascenseur, etc.) nécessitent des compétences trop pointues et trop réglementées pour le public cible.

Marchés analysés

	Marchés analysés	Marchés sans clause	%
2010	823	313	38%
2011	1 036	355	34%
2013	1 325	579	44%
2014	1 412	505	36%
	4 596	**1 752**	**100%**

En 2014, 36% des marchés analysés n'ont pas donné lieu à l'inscription d'une clause.

Nombre d'heures inscrites sur les marchés analysés : (907 marchés)

Calcul des heures à inscrire pour les marchés analysés (1412-505=907)

	Marchés	%	Heures prévues	%
≤ 35 h	59	7%	2 001	1%
> 35 h & ≤ 150 h	580	64%	48 807	17%
> 150 h & ≤ 450 h	168	19%	42 639	15%
> 450 h & ≤ 900 h	50	6%	33 697	12%
>900 h & ≤ 1500 h	23	3%	26 449	9%
> 1500 heures	27	3%	136 169	47%
	907	**100%**	**289 762**	**100%**

- ✓ Au regard du montant, de la technicité et de la part main d'œuvre de chaque lot, le Relais Chantiers propose les heures d'insertion à inscrire.
- ✓ 71% des marchés ont moins de 150h d'insertion (représentent 18% des heures prévues.
- ✓ Parallèlement les marchés de plus de 1 500 heures représentent 3% des marchés et 47% des heures prévues.

Le choix de l'article du code des marchés publics adéquat

Le Maître d'ouvrage peut se fonder principalement sur 2 articles du CMP : Article 14 (condition d'exécution), Articles 14 & 53 (critère d'attribution).
L'art 15 qui permet de réserver l'accès au marché à des Entreprises Adaptées ou des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail est également mobilisé, essentiellement pour les marchés de fournitures.
La Ville de Strasbourg a également mobilisé l'art 30 pour l'achat de prestations d'insertion.

Choix de l'article pour les marchés débutés en 2014

	Marchés	%	Heures prévues	%
Article 14	814	82%	310 194	70%
Articles 14 & 53	175	18%	134 902	30%
	989	**100%**	**445 096**	**100%**

- ✓ Les articles 14 & 53 n'ont d'intérêt que sur les marchés volumineux : (art 14 : moyenne de 380 heures d'insertion par marché – art 14 & 53 moyenne d'environ 770 heures par marché).

2.2.2- Pendant la réalisation du marché

Le rôle du Relais Chantiers est d'assurer pour le compte du maître d'ouvrage la mise en œuvre de la clause d'insertion.

Cela suppose, bien évidemment, un service d'accompagnement des entreprises attributaires, comme le Maître d'ouvrage l'a prévu ; mais également un suivi des heures réalisées qui permet d'établir, sur demande, des attestations intermédiaires.

Opérations et marchés suivis en 2014

	Marchés		Opération	
Travaux	1 410	84%	347	77%
Services	276	16%	106	23%
Total	1 686		453	

2.2.3- En fin de marché

A la fin de chaque marché, le Relais Chantiers établit une attestation de réalisation des heures d'insertion à destination du maître d'ouvrage concerné.

Il s'agit là d'une pièce obligatoire à la clôture du marché.

		Heures prévues	**Heures réalisées**	**Taux de réalisation**
Travaux	828	224 192	250 714	112%
Services	198	207 891	386 711	186%
Total	1026	432 083	637 425	148%

Le taux de réalisation sur les marchés terminés en 2014 est de 148 % (155% en 2013)

III-LES ENTREPRISES (Hors LGV)

3.1- LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES

En 2014, le Relais chantiers a travaillé en partenariat avec 350 entreprises.

Le soutien peut prendre 4 formes

- ✓ Le suivi des candidats : Afin de permettre aux entreprises de réaliser leur engagement dans les meilleures conditions et permettre une bonne intégration des personnes, le Relais Chantiers propose les candidats à l'entreprise et assure le suivi pendant la période clause.

- ✓ La formation des candidats : La réussite de la clause d'insertion est liée aux compétences des candidats. Pour optimiser leurs conditions d'accès à l'emploi, une centaine de candidats ont pu bénéficier de formations :

  - 59 formations dont l'objectif est d'apporter un premier degré d'employabilité.
  - 14 formations qualifiantes
  - 37 formations en alternance

- ✓ La gestion de la clause : Enfin, le Relais Chantiers propose aux entreprises d'assurer la gestion administrative de la clause d'insertion : mutualisation des heures et répartition sur les différents marchés, attestation de réalisation des clauses d'insertion, bilan qualitatif…

- ✓ Marchés en entreprise générale : En cas de marché en entreprise générale, le Relais Chantiers accompagne l'entreprise attributaire :

  - Dans le calcul des heures
  - A la répartition des heures d'insertion à ses sous-traitants
  - A l'accompagnement et le suivi des sous-traitants

- ✓ L'entreprise attributaire est mise dans la position d'un Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, l'entreprise titulaire reste responsable de son engagement.

IV-LES SIAE (Hors LGV)

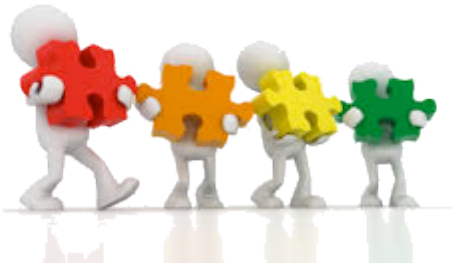

4.1- L'ACCES DES SIAE AUX MARCHES PUBLICS

Dans la cadre de la clause d'insertion, le Relais Chantiers travaille avec 13 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (Hors ETTI).

SIAE attributaires

	Nombre	%	Marchés	%	Heures réalisées	%
SIAE	9	3%	105	11%	286 727	48%
Entreprises classiques	302	97%	849	89%	315 486	52%
	311	**100%**	**954**	**100%**	**602 213**	**100%**

Services	Nombre	%	Marchés	%	Heures réalisées	%
SIAE	9	17%	95	44%	279 256	73%
Entreprises classiques	45	83%	121	56%	103 166	27%
	54	**100%**	**216**	**100%**	**382 422**	**100%**

Travaux	Nombre	%	Marchés	%	Heures réalisées	%
SIAE	2	1%	10	1%	2 437	1%
Entreprises classiques	268	99%	728	99%	217 354	99%
	270	**100%**	**738**	**100%**	**219 791**	**100%**

- ✓ Les SIAE représentent 3% des entreprises attributaires. Par contre, elles effectuent 48% des heures d'insertion.

- ✓ On note un réel déséquilibre entre les marchés de services (95 marchés – 280 000 heures) et les marchés de travaux (10 marchés – 2 500 heures).

✓ Cependant, la clause d'insertion permet également aux SIAE de travailler sur les marchés de travaux en sous-traitance. Cela permet la réalisation de **10 000 heures supplémentaires (soit 6.5 ETP).**

4.1- LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Le Relais Chantiers informe les entreprises attributaires de l'existence de 4 ETTI et 2 AI sur le territoire.

ETTI – AI

	Nombre	%	Contrats	%
ETTI	8	11%	157	26%
ETT	68	89%	458	74%
	76	**100%**	**615**	**100%**

Services

	Nombre	%	Contrats	%
ETTI	4	29%	14	27%
ETT	10	71%	37	73%
	14	**100%**	**615**	**100%**

Travaux

	Nombre	%	Contrats	%
ETTI	8	11%	143	25%
ETT	67	89%	435	75%
	75	**100%**	**615**	**100%**

- ✓ Les ETTI représentent 11% du nombre des « porteurs de contrat ». Mais elles portent 26 % des contrats.
- ✓ Moyenne de 20 contrats / ETTI contre 7 contrats / ETT
- ✓ Les ETTI sont donc de véritables partenaires dans la mise en œuvre de la clause d'insertion, au bénéfice des entreprises et des candidats.

GEIQ

	Nombre	%	Contrats	%
GEIQ	1	0,88%	39	17%
Entreprises classiques (hors ETT et SIAE)	112	99,12%	187	83%
	113	**100%**	**226**	**100%**

- ✓ Les entreprises ont régulièrement recours au GEIQ dans la mise en œuvre des clauses d'insertion.
- ✓ Pour les marchés de travaux, le GEIQ « porte » 17% des contrats.
- ✓ A noter que le GEIQ n'est pas présent dans les marchés de services (280 contrats hors ETT et SIAE).

V-LES PRESCRIPTEURS

(Hors LGV)

5.1- L'ELARGISSEMENT DES SOLUTIONS D'EMPLOI / FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRESCRIPTEURS PARTENAIRES

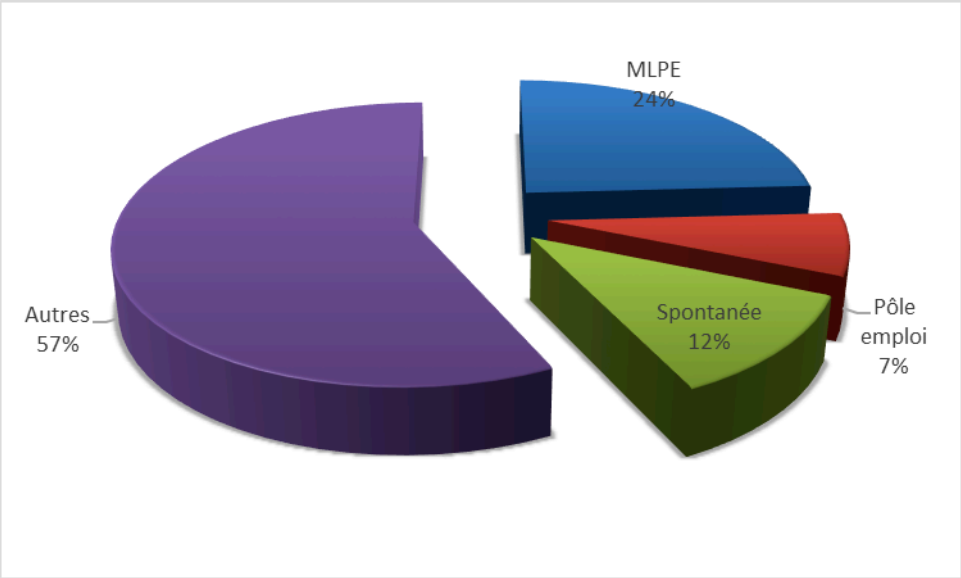

- ✓ 1 434 personnes ont travaillé en 2014 dans le cadre de la clause d'insertion. Les candidats des SIAE – ETTI représentent 44% du total (634 candidats). L'analyse « prescripteurs » porte donc sur les **800** candidats restants.

- ✓ L'emploi dans le cadre de la clause d'insertion bénéficie toujours aux jeunes suivis par les Missions Locales (193).

- ✓ Le rapprochement avec Pôle Emploi commence à porter ces fruits (57).

- ✓ A noter, la large part des prescripteurs « Autres » qui traduit les sollicitations constantes d'une multitude de partenaires : Organismes de formation, Club de prévention, Associations caritatives, ETT…

- ✓ Les marchés de services bénéficient peu aux partenaires « historiques » Mission Locale et Pôle Emploi.

✓ **Prescripteurs (Services)**

MLPE	45	15%
Pôle emploi	15	5%
Spontanée	24	8%
Autres	209	71%

✓ **Prescripteurs (Travaux)**

MLPE	187	37%
Pôle emploi	44	9%
Spontanée	82	16%
Autres	186	37%